



**COMMUNE DE NEYRON  
PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 6 JUIN 2024 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : DUPLAN Véronique donne pouvoir à QUEIREL Elodie, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à PERINELLE Patricia, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GRUFFAT Henri, VERDENET Clotilde donne pouvoir à BRIERE Matthieu.

Excusée : JULLIEN Valérie

Absent : PISTIL Raymond

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Sébastien FAURE est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 15 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h35).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

19h37 arrivée Julien FAVREAU

**1) Approbation du procès-verbal du 6 mai 2024**

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06/05/2024 est voté par 16 voix pour et 5 abstentions.

## **2) SIEA Infrastructures de recharge véhicules électriques Groupement de commandes**

Raphaël PAYRE explique qu'au dernier conseil municipal nous avons choisi la borne mais n'avons pas proposé la délibération concernant l'adhésion au groupement de commande d'achat de borne de recharge de véhicule électrique.

Délibération votée à l'unanimité.

## **3) Accueil de loisirs communal Mini-camp à Malafretaz du 29 juillet au 1<sup>er</sup> août 2024**

Elodie QUEIREL présente le projet de mini-camp pour une tranche d'âge différent : l'an dernier un camp concernait les enfants du CP au CE1 et un autre du CE2 au pré ado. En raison du manque d'animateurs, cette année un seul camp est proposé avec une tranche d'âge plus large, à la Plaine tonique et avec le certificat savoir nager. Il n'y a pas de changement de tarif cette année et le transport est rentabilisé avec des enfants qui partent sur une journée. Sur la même période, le centre de loisirs à Neyron sera aussi ouvert.

Krassi NEDIALKOVA demande pour quelles raisons il y a deux sites.

Elodie QUEIREL répond qu'il s'agit d'une location de structure gonflable dont l'entreprise est localisée dans l'Isère.

Délibération votée à l'unanimité.

## **4) Tarif 2025 Taxe locale sur la publicité extérieure**

Madame la Maire propose le vote pour la taxe 2025. Il y a de moins en moins de panneaux et des panneaux doivent disparaître.

Krassi NEDIALKOVA demande si c'est un tarif annuel.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'un tarif au m<sup>2</sup> par an.

Henri GRUFFAT demande si l'on peut choisir le montant.

Madame la Maire explique qu'il y a une réglementation : nous pourrions décider d'un montant plus bas mais pas plus élevé.

Délibération votée à l'unanimité.

## **5) Tableau des emplois communaux permanents**

Madame la Maire présente le tableau qui récapitule tous les emplois titulaires de la mairie et expose la modification pour les animateurs qui seront polyvalents à partir de septembre 2024 sur l'accueil du périscolaire du mercredi et les vacances scolaires. Cela permet d'avoir des postes moins précaires et faciliter le recrutement.

Délibération votée à l'unanimité.

## **6) Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Madame la Maire explique que cela a été appliqué depuis 2021 dans le privé et qu'il y a un décalage pour la Fonction publique territoriale. C'est le dernier mois pour appliquer cette prime, le décret prévoit une fourchette entre 200 et 800 € calcul en fonction du salaire.

La commune propose 250 € pour les salaires les plus bas et 150 € pour les salaires les plus élevés pour un budget total de 3290 €.

Krassi NEDIALKOVA indique qu'il n'y a pas de différence de montants entre les deux premières lignes.

Madame la maire précise que les tirets indiquent que la somme est identique aux lignes précédentes.

Henri GRUFFAT pense que la majorité des agents se situe dans les tranches basses et qu'on aurait pu être plus généreux.

Krassi NEDIALKOVA demande s'il y a des aides ou si c'est tout à la charge de la commune.

Madame la Maire précise qu'il n'y a pas beaucoup de communes qui la donne et que la prime est prise en charge complètement par la mairie.

Jean-Yves GIRARD indique que c'est la première tranche qui mériterait d'être augmentée.

Madame la Maire répond que c'est une bonne remarque mais que le choix a été fait de travailler sur un rééquilibrage des primes plus pérenne que la prime du pouvoir d'achat. Cette dernière n'est qu'une opération unique et exceptionnelle. Elle ajoute que le point d'indice a été aussi augmenté et que nous savons qu'il sera nouveau augmenté en 2025.

Krassi NEDIALKOVA demande si dans le cas d'une abstention, on peut donner une explication.

Madame la Maire explique que cela n'est pas possible mais que les échanges précédents jouent ce rôle.

Vote par 16 voix pour et 5 abstentions.

## **7) Questions diverses**

- Madame la Maire apporte la réponse suite à la demande de la possibilité d'inscrire le nom des votants et leur choix de vote. Dans notre cas, nous votons à main levée ; par conséquent le code des collectivités territoriales précise que les noms ne sont pas notés sur le procès-verbal.
- Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), s'est déroulée le jeudi 30 mai 2024 la réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) : Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire du BUCOPA (SCoT BUCOPA), Direction Départementale des Territoires de l'Ain (DDT), Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP), Chambre d'Agriculture, l'agence AUA et trois élus de la commune. L'objectif était la présentation du Plan d'aménagement et de Développement Durable (PADD) et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les débats ont porté sur le calcul de l'enveloppe urbaine car les institutionnels ne sont pas d'accord entre eux. Quand la révision du PLU sera clôturée, des modifications seront à prévoir suite à la révision du SCoT BUCOPA et du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). La réunion publique est prévue en septembre et la clôture est prévue à la fin de l'année 2024.
- Le Conseil des Sages est associé à la révision du PLU. Après avoir identifié les arbres et bois à préserver, ils ont recensé les chemins piétonniers et les boucles de randonnées. Ce travail va être utile dans la construction du zonage du PLU pour préserver éventuellement des zones afin de créer des circuits. C'est la CCMP qui a la compétence sentiers de randonnées mais la CCMP a plus de petites routes que de chemins.

- Présentation du projet pour la participation de l'employeur à la prévoyance des agents qui serait comprise entre 7 et 25 €. Le vote sera soumis prochainement au conseil municipal.
- Au sujet d'erreurs d'une délibération du conseil municipal précédent : si l'erreur est matérielle et ne change pas le sens du vote, il n'y a pas lieu de revoter la délibération.
- Retour sur la réunion du 3 juin 2024 au SYMALIM sur l'érosion des berges. Certains points sont particulièrement préoccupants car la proposition ressemble aux travaux déjà réalisés : 400 000 € en rive droite et 700 000 € en rive gauche pour des travaux provisoires. VNF considère qu'il y a une convention de mise à disposition des berges et que l'entretien est pour la commune mais les travaux concernés se situent après cette convention de superposition.
- Brigitte MENUT demande si la montée du Cimetière s'écroule. Madame la Maire explique que des arbres arrachent le talus en tombant. Un expert est venu sur le site et a donné son avis. Des courriers ont été adressés aux propriétaires concernés par le nettoyage et l'élagage du talus. L'ensemble des parcelles du talus chemin des Moraises appartient à des propriétaires privés qui vont être destinataires d'un courrier de mise en demeure leur demandant d'élaguer les arbres menaçant de tomber et de faire réaliser une étude géotechnique.

Prochain Conseil municipal le 11/07/2024.

Séance levée à 20h26.

Fait à NEYRON le 10/06/2024

Le secrétaire, Sébastien FAURE



La Maire, Christine FRANÇOIS

